



2023.04.25

ARRETE MUNICIPAL

**Portant interdiction de circulation sur une partie de la rue de la Gare
Le Lundi 8 mai 2023 à l'occasion de l'organisation d'un vide-grenier.**

Le Maire de la Commune de NOIRETABLE,
VU ensemble

. le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2213,
L. 2213-2 et suivants,

. le Code de la Route et notamment les articles R 44, R 225 et R 225-1,

. le Code de la Voire Routière,

VU la demande présentée par l'Association « Le train426369 », pour l'organisation d'un
vide grenier le 8/05/2023 sur une partie de la rue de la Gare,

CONSIDERANT qu'il appartient de prendre toutes mesures pour assurer la sécurité et la
circulation des biens et des personnes,

A R R Ê T E

Article 1 : La circulation et le stationnement de tous véhicules sera interdit, en
raison de l'organisation d'un vide-grenier sur une partie de la rue de la gare (du 35 rue de
la gare au carrefour avec la rue du Vimont) la journée du 8/05/2023 de 8h à 17h.

Article 2 : La circulation sera déviée par la rue de Bellevue, la rue de
Chantosel et la rue du Vimont.

Article 3 : Une signalisation appropriée sera mise en place par le service
technique de la commune.

Article 4 : Autres parkings signalés :

- Rue de la Condamine,
- Place Claude Mont,
- Place du Haut-Forez.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Noirétable,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs pompiers,
- L'Association « Le Train634269 » contact@letrain634269.org
- La Région infotransports42@auvergnerhonalpes.fr
- LFA voirie-eclairage@loireforez.fr

Noirétable, le 20 avril 2023
Le Maire,

